ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

RECULE

28 FEV. 2023

Sous/-Préfecture **MONTARGIS**

DÉLIBERATION DU 24/02/2023 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'an 2023, le 24 Février à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de

Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la

Mairie, sous la présidence de Monsieur PELLETIER Jean-Pierre, Président Nombre de membres:

En exercice:

sortant.

Présents: 6

Date de convocation: 14/02/2023

Présents: M. MÉTIER Antony, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER A la majorité

Laurent, M. NICOLLE Baptiste, M. CHENAULT Yohann

Pour: Contre:

7 0

Excusé ayant donné procuration: M. CROUM Jean-Louis à M. DEQUATRE

Abstention: 0 Myriam

Absent: M. BÉZILLE Bruno

Secrétaire: M. MÉTIER Antony

D AFR 2023 01 - Désignation du nouveau bureau de l'AFR : Président, Vice-président et secrétaire

Le Président, Mr Jean-Pierre PELLETIER, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais.

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret n°2006-504 du 03 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L133-1 et R133-1;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1980 instituant L'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais:

Vu les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais modifiés le 26 avril 2016;

Vu la désignation par le Maire de Fréville-du-Gâtinais de :

- Mr Yohann CHENAULT, conseiller municipal,

Vu la désignation par moitié par le Conseil Municipal de Fréville-du-Gâtinais de :

- Mr Laurent PELLETIER
- Mr Antony MÉTIER
- Mr Baptiste NICOLLE

Vu la désignation par moitié par la Chambre d'agriculture de :

- Mr Jean-Louis CROUM
- Mr Myriam DEQUATRE
- Mr Bruno BÉZILLE

Les propriétaires sont désignés pour 6 ans.

Le bureau de l'AFR de Fréville-du-Gâtinais, après en avoir délibéré, à la majorité

procède à l'élection du Président, du Vice-Président et du secrétaire de l'AFR

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Président de l'AFR :

Au 1er tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Laurent PELLETIER : 1 voix

- Mr Antony MÉTIER : 5 voix

Mr Antony MÉTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président de l'AFR.

- Vice-Président de l'AFR:

Au 1^{er} tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Yohann CHENAULT : 3 voix

- Mr Baptiste NICOLLE : 3 voix

Au 2nd tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Yohann CHENAULT : 4 voix

- Mr Baptiste NICOLLE : 2 voix

Mr Yohann CHENAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président de l'AFR.

- Secrétaire de l'AFR :

Au 1er tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Jean-Louis CROUM : 6 voix

Mr Jean-Louis CROUM ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Secrétaire de l'AFR.

Cette délibération prend effet dès ce jour.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, A Fréville-du-Gâtinais, le 24/02/2023

Le Président,

MÉTIER Antony